

MAI 2008 - N°1

Bienvenue à PRES@JE.COM, ouvert vers l'esprit public,
par Michel Rouger, président de l'institut PRESAJE

L'opinion numérique, Internet : un nouvel esprit public.

C'est le titre de l'ouvrage présenté par PRESAJE, fin 2006, devant les meilleurs spécialistes de la presse écrite et des nouvelles technologies de communication. À l'époque le sentiment dominant annonçait une transformation des flux et des stocks d'informations qui nourrissent l'opinion publique. L'équipe (1) de recherches, sous la conduite d'une professeure agrégée spécialiste du droit de la communication, comportait de nombreux journalistes connus et reconnus.

Il est facile de trouver dans la préface de notre ami et administrateur Henri Pigeat, ancien président de l'AFP, président du centre de formation des journalistes, matière à orienter les premiers pas de PRES@JE.COM. Il nous a rappelé l'opinion pessimiste de Paul Valéry « Le mensonge et la crédulité s'accouplent pour engendrer l'opinion ».

Ce rappel est suffisant pour que nous soyons conscients que notre démarche, par le moyen d'Internet, vers ce nouvel esprit public doit être préservée du mensonge et de la culture de la crédulité. Nous les avons toujours rejetés dans les multiples travaux que nous avons conduits et les nombreux événements que nous avons organisés. PRES@JE.COM continuera dans la même voie.

Il est vrai qu'une part de nos recherches se sont portées vers l'irruption du numérique dans de nombreux domaines. Dans l'audiovisuel avec « La libération audiovisuelle », dans la vie courante avec « Le harcèlement numérique », puis avec « L'opinion numérique », enfin avec « Le juge et la preuve numérique ».

C'est dire que nous nous sommes préparés de longtemps à cette démarche vers le nouvel esprit public. Il nous manquait l'homme idoine pour faire vivre notre projet. L'arrivée de notre ami et administrateur Jacques Barraux, journaliste, encore récemment directeur d'un des premiers quotidiens du pays, va nous permettre de le faire, maintenant qu'il dispose d'un peu de temps libéré... Je lui laisse le présenter.

Sachez simplement que nous continuerons à développer les flux d'informations très diversifiés produits des recherches et des réflexions de nos équipes. Mais aussi des stocks disponibles sur notre site dorénavant adapté à ce projet. Henri Pigeat avait eu raison d'évoquer Jean-Claude Guillebaud, selon lequel nous évoluons d'une culture de

flux vers une culture de stocks. PRES@JE.COM aura sa place dans les deux.

(1) Agathe. Lepage, Philippe Achilleas, Nicolas Arpagian, Jean Pierre Chamoux, Bruno Jeanbart, Emmanuel Lechypre, Grégoire Lucas, Marc Tronchot.

Editorial
Ouvrir les fenêtres,
par Jacques Barraux

La France est une nation complexée. Elle a testé cinq Républiques depuis qu'elle a renoncé à la Monarchie. Elle commémore tous les dix ans sa crise nerveuse de Mai 68. Elle installe à l'Elysée des présidents qui lui promettent le changement mais les Français s'empressent aussitôt de les ligoter par de grandioses défilés. Son humeur oscille entre l'arrogance et le désespoir. Tantôt elle fait la leçon, tantôt elle se flagelle. Mais au bout du compte – et c'est bien là l'essentiel - elle avance. Elle avance par saccades, trop vite ou trop lentement ce qui l'épuise inutilement, mais elle tient son rang.

Oui elle tient son rang, mais la question est maintenant de savoir si elle va pouvoir le tenir. Car ce qu'elle a du mal à comprendre – elle qui a cru fonder son statut international sur sa résistance au leadership des Etats-Unis – c'est que l'ordre du monde a changé. La France est un maillon de l'Occident. Sa puissance économique, le standard de vie de ses habitants se nourrissent de l'appartenance à la sphère de l'Ouest qui rassemble deux blocs désormais assiégés, l'Amérique du Nord et l'Union européenne.

Le basculement démographique, intellectuel, industriel et financier en faveur de l'Asie n'est pas une formule creuse de réunion électorale. C'est une réalité tangible, avérée, qui contraint les élites du pays à réapprendre à voir, à penser et à faire.

Période stimulante qui réveille partout des envies de contre-attaque. De Paris à Berlin, de Harvard à Stanford, de Rome à Istanbul, de Bruxelles à Moscou, de jeunes générations d'acteurs économiques se préparent sans états d'âme à tenir le rôle de challengers de l'Orient dominateur.

Pour que la France entre pleinement dans la ronde de l'Ouest à reconstruire, il est plus nécessaire que jamais de réveiller le débat des idées. De reprendre un à un les dossiers sensibles qui tournent autour du droit, de l'entreprise, de la science et des missions de l'Etat. La presse, la radio et la télévision ont un champ immense à prospecter. Elles font leur travail mais voici qu'Internet ouvre toutes grandes les fenêtres de la controverse publique. Plus il y aura de forums, plus s'abaisseront les frontières de la pensée.

Née sous le signe de la réflexion prospective autour des thèmes de la justice et de l'économie – c'est sa marque de fabrique –, Présaje élargit son dispositif avec cette Lettre Internet PRES@JE.COM qui publie ici sa première édition. Sa ligne éditoriale ?

Rassembler dans chacun de ses numéros, de huit à dix textes courts d'auteurs de toutes origines, dotés de la vision qui permet d'attirer l'attention sur les sujets de préoccupation de la société française et l'évolution de notre modèle économique et social. Le ton de chacun des textes pourra varier : recadrage d'un débat public mal engagé, prise de position, analyse objective, information ponctuelle utile pour ouvrir une discussion, solution testée à l'étranger, détection de ces « fameux signaux faibles » annonciateurs de crise ou de changement. Les articles seront signés, la liberté d'expression laissée à chaque auteur s'accompagnant d'une totale transparence sur son origine.

Bonne lecture. N'hésitez pas à réagir aux idées qui s'exprimeront dans PRESAGE.COM. Notre lettre ne véhicule pas une doctrine : elle n'a d'autre but que d'ouvrir le débat.

L'indépendance des journalistes, entre le droit et la réalité économique,
par Henri Pigeat, président du Centre de formation des journalistes, directeur de la Lettre d'Ilissos

L'indépendance des rédactions et la propriété des quotidiens ont fait, ces derniers mois, l'objet de débats animés à « Libération », au « Monde », aux « Echos ». En fait, ce qui est discuté est moins la nécessité de l'indépendance que les formules possibles de sa mise en œuvre, entre les solutions juridiques, économiques et...pragmatiques .

L'indépendance des rédactions et la propriété des quotidiens ont fait, ces derniers mois, l'objet de débats animés à « Libération », au « Monde », aux « Echos ». En fait, ce qui est discuté est moins la nécessité de l'indépendance que les formules possibles de sa mise en œuvre, entre les solutions juridiques, économiques et...pragmatiques.

Sur le fond, il a été maintes fois démontré que la qualité de l'information repose notamment sur la capacité des journalistes à exercer en toute indépendance une analyse critique des faits, sans autre intérêt que la recherche de la vérité. L'inévitable écart qui peut exister entre cet idéal et son application pratique n'affaiblit en rien la force du principe. Comme tout être humain, le journaliste peut subir des influences culturelles, idéologiques ou matérielles et il est très souhaitable d'éviter le risque supplémentaire de conflits d'intérêts liés au poids excessif d'un annonceur ou aux intérêts particuliers d'un propriétaire de média. La confiance du lecteur et la qualité de l'information en dépendent directement. Ainsi se sont expliquées les réserves des journalistes des « Echos » vis à vis de leur nouveau propriétaire. C'est la même préoccupation qui anima naguère les journalistes de « Libération » et aujourd'hui ceux du « Monde » pour conserver un type d'entreprise qui leur donne, de fait, les pouvoirs de décision d'un propriétaire.

La difficulté est que, s'il fabrique le produit très spécifique qu'est l'information, un

média n'en est pas moins une entreprise condamnée à fonctionner selon les lois économiques universelles et éternelles.

Comme toute entreprise, un journal a besoin d'un capital pour vivre et se développer et ses recettes doivent dépasser ses charges. Sauf exception, les journalistes n'ont pas les moyens financiers d'être investisseurs et les tâches de gestion ne sont pas leur métier. A l'inverse, tout investisseur a le désir légitime d'obtenir une rémunération de son argent et de contrôler la rentabilité de l'entreprise dans laquelle il s'engage. Ces évidences entrent malheureusement en contradiction avec le vieux rêve français d'un journal sans actionnaire et sans les contraintes du marché. Une certaine pratique politique et professionnelle française a longtemps laissé croire que cela était possible. Les réalités ont cependant, tôt ou tard, raison des utopies. Faute de l'avoir cru, plusieurs quotidiens en ont été frappés de mort. D'autres en restent menacés.

Nombre de médias ont pourtant su trouver des moyens pour garantir à leur rédaction une indépendance réelle. En Europe du Nord, des transactions, parfois difficilement acquises, ont permis que des rédactions disposent de droits et garanties sur leur indépendance d'analyse, leur liberté d'expression et la désignation du rédacteur en chef, sans que les propriétaires perdent leur responsabilité sur l'entreprise éditrice. Des formules variées mais efficaces sont observables dans de multiples démocraties à travers le monde. Toutes relèvent de compromis, parfois imparfaits voire instables, mais finalement toujours conclus autour des conditions nécessaires au succès du journal, l'intérêt commun de l'éditeur et des journalistes. La solution ne vient quasiment jamais de la loi seule, ni de la propriété, mais de conventions pragmatiques, résultats et sources de confiance mutuelle.

Au-delà de l'affaire Société Générale, le nouveau « facteur humain » dans la banque,

par Bernard Colasse, professeur de sciences de gestion à l'Université Paris Dauphine

Gestion du risque éthique, équilibre des carrières, modes de rémunérations, procédures de contrôle, codes de conduite : l'actualité récente a montré qu'il y avait un vrai problème de gestion des ressources humaines dans le monde de la banque. La Société Générale n'est pas la seule à y être confrontée.

L'« affaire » Société Générale (SG) est d'une nature tout à fait différente des autres « affaires » (Enron, WorldCom, Parmalat, ...) qui ont défrayé la chronique au début du siècle. Elle ne procède pas, en effet, de malversations financières et comptables des dirigeants. Elle ne met pas non plus en cause comme Enron un grand cabinet d'audit. Elle ne peut donc être considérée au même titre que ces autres « affaires » comme un « scandale financier ». Elle n'est, pourrait-on dire, que le résultat catastrophique sinon exceptionnel de la « triche » d'un collaborateur. Alors que l'« affaire » Enron était la conséquence de la survenance du risque éthique à la base. Mais comment ce risque a-t-

il pu survenir ?

Manager des femmes et des hommes ordinaires

La réponse à cette question ne peut être réduite aux agissements d'un « fou » ou d'un « grand pervers ». Après tout, même si le trader incriminé en était un, ce qui reste à prouver, il en existe dans toutes les organisations et, quelquefois, au niveau le plus élevé... On a souvent présenté le patron d'Enron comme un mégalomane et, néanmoins, avant d'être cloué au pilori, il était encensé par ses pairs et les investisseurs pour son audace stratégique et son aptitude à créer de la valeur pour ses actionnaires. Le management consiste justement à mobiliser, pour la réalisation des objectifs de l'organisation, les connaissances, les aptitudes et les compétences d'hommes et de femmes ordinaires qui ne sont pas des saints et ont leurs propres objectifs, ce qui implique en particulier des dispositifs de gestion des « ressources humaines » adéquats et robustes.

Qu'en était-il à la SG ? Passons sur le fait que le trader à l'origine de l'affaire venait du back-office et connaissait donc parfaitement les systèmes de contrôle de la banque : l'erreur de casting est manifeste. Passons aussi sur le fait que l'on puisse accepter qu'un trader ne prenne pas ses congés : c'est évidemment faire peu de cas de la dimension très ludique et psychologiquement éprouvante de la tâche. Venons-en au système de rémunération qui, à la Générale comme sans doute dans les autres banques, est problématique.

Rémunérations « excitatives » et risque éthique

Un puissant intéressement aux gains réalisés s'avère un efficace mais, en même temps, un terrible pousse-à-la performance, sinon au crime (en l'occurrence, il semble que le trader n'ait pas cherché son propre enrichissement), devant lequel les barrières éthiques d'un individu ordinaire ne résistent guère. Il est clair que le risque éthique peut être amplifié par le mode de rémunération. En lui-même, le mode de rémunération est porteur d'une partie de ce risque. Il est permis de penser qu'en adoptant un mode de rémunération très incitatif, voire « excitatif », une banque choisit le niveau de risque éthique qu'elle accepte de prendre.

Dans cette perspective, abstraction faite de l'importance de la perte (4,9 milliards d'euros !), l'« affaire » SG ne relève pas d'un événement exceptionnel mais d'un événement quasi-normal ; la fréquence de ce genre d'événements, et tous ne sont probablement pas connus, tend à le prouver. Le risque éthique n'est pas un risque individuel mais un risque organisationnel

L'« affaire » SG pose également le problème de l'équilibre entre les rémunérations des contrôleurs du back-office et les rémunérations des contrôlés du front-office. L'écart entre les premières et les secondes peut aller de 1 à 3, voire 4. Cet écart de nature financière se double d'un écart de considération : travailler au front est beaucoup plus prestigieux que travailler au back. La revalorisation financière et

symbolique des fonctions de support apparaît donc aujourd'hui comme une nécessité. Faut-il pour autant intéresser le personnel du back aux résultats réalisés par le front comme certains l'ont proposé et les associer de fait aux performances de ceux qu'ils doivent contrôler ? Il y aurait sans doute un autre risque éthique à lier la rémunération du douanier à celle du contrebandier potentiel. La réflexion sur les modes de rémunération et du personnel du front et du personnel du back ne fait que commencer.

Le double langage du code éthique et du système de rémunération

Accessoirement, dans la mesure où la Société Générale avait un code de conduite, l'« affaire » amène à s'interroger sur la compatibilité entre un tel code et son système de rémunération. Ne peut-il y avoir de profonds antagonismes entre les prescriptions déontologiques énoncées dans ces codes à l'intention du personnel et les modes de rémunérations « excitatifs » de certaines catégories ? N'est-on pas dans l'ambiguïté d'un double message, d'une double injonction ? Déjà, l'« affaire » Enron, et il y a là un rare point commun aux deux « affaires », avait déjà mis en évidence de telles contradictions. Ne se peut-il aussi que la hiérarchie accepte une application assez souple de ces codes dès lors qu'elle s'avère rentable ? Si oui, quelles sont les limites d'une telle tolérance et comment sont-elles perçues et interprétées par le personnel ? L'avocate du trader aura beau jeu d'arguer de l'éventuelle ambiguïté des comportements des supérieurs hiérarchiques de son client.

Tout ceci devrait en définitive inviter les directions générales et des ressources humaines à une réflexion approfondie sur la gestion des hommes et des femmes et à admettre, s'ils l'ont oublié, que la « ressource humaine » n'est pas une ressource comme les autres, que le « facteur humain », justement, est humain. On touche là aux limites du raisonnement économique appliqué à l'humain. Les ingénieurs-financiers qui constituent aujourd'hui majoritairement la hiérarchie des banques en sont-ils bien conscients ?

1998-2008 : d'une crise financière à l'autre,

par Jean-Marc Daniel, directeur de la rédaction de la revue Sociétal, professeur à l'ESCP-EAP

La crise financière actuelle n'est pas d'une nature différente de celles d'il y a dix ans en Asie et en Russie. Après la récession asiatique de 1998, nous aurons donc la stagflation américaine de 2008-2009 et le ralentissement européen, puis tout repartira...

On accuse souvent les généraux de préparer la guerre précédente. Les économistes feraient de même selon Keynes qui affirmait que la politique économique est conduite sur la base des théories d'économistes morts. Dans la crise actuelle, il est ainsi courant de dire que personne n'a rien vu venir, obsédés que sont les analystes par les crises antérieures, et singulièrement les crises asiatique et russe d'il y a dix ans. Pourtant, les

enseignements de ces deux crises sont toujours d'actualité car l'origine du drame est la même qu'aujourd'hui.

Depuis l'instauration des changes flottants, le monde court après la stabilité monétaire. Pour un pays, cette stabilité suppose le respect de la règle des incompatibilités de Mundell. Selon ce schéma, on ne peut disposer simultanément de la liberté de circulation des capitaux, de l'autonomie de sa politique économique et d'un taux de change fixe. Les crises des pays émergents sont nées de leur vaine tentative d'essayer de maintenir un change fixe tout en menant une politique économique autonome.

Que cherchaient les pays émergents dans cette autonomie ? La possibilité d'amplifier la croissance par le développement du crédit, ce crédit servant à financer soit des investissements privés, soit le déficit public. Un niveau des investissements supérieur à l'épargne ou un déficit public conduisent mécaniquement à produire du déficit extérieur. Résultat, ces pays ont eu besoin d'emprunter des dollars. Une boucle s'est installée où le crédit intérieur a nourri l'endettement extérieur. La crise se déclenche quand cette boucle inquiète les investisseurs. La fuite des capitaux stigmatise l'insolvabilité des débiteurs, et on assiste à un effondrement du change.

Cet effondrement ne doit pas masquer que l'origine de la crise est l'excès de crédit au secteur privé - dans le cas asiatique - ou à l'Etat - dans le cas russe.

Modèles mathématiques et solvabilité

Le cas américain actuel relève du même diagnostic : il y a eu un excès de crédit. Avec deux particularités qui lui donnent sa spécificité : d'abord les prêts en dollars surabondants ont été faits au pays même du dollar ; ensuite, la réalité a été occultée par des astuces mathématiques. Les prêts les moins sûrs ont été titrisés, c'est à dire noyés dans des objets financiers au contour mystérieux. Habilité d'apparence car les modèles mathématiques n'ont jamais rendu personne solvable.

Ces spécificités ont modifié le prêteur en dernier ressort et sauveur ultime de la situation. Les pays émergents ont dû faire appel au FMI tandis que les banques américaines se sont tournées vers leur banque centrale. Mais sur le fond, l'enchaînement est le même: d'abord une absence de limite dans la création monétaire ; puis un déséquilibre global que traduisent le déficit extérieur et la faillite intérieure ; enfin l'intervention d'un régulateur qui remet des liquidités dans le circuit. Or, ce régulateur exige la révision de la politique économique vers plus de rigueur. C'est ce qu'a fait le FMI, c'est ce que devraient faire les banques centrales. D'où une phase de ralentissement de la croissance. Après la récession asiatique en 1998, nous aurons la stagflation américaine en 2008/2009 et l'affadissement européen. Puis tout repartira, jusqu'au prochain surendettement...

Retraites : la France dans le piège des vraies-fausse réformes,
par Michel Brulé, co-fondateur de l'institut BVA

Le problème des retraites est réglé jusqu'en 2020... C'est ce qu'affirmait la loi de 2003 dont Jean-Pierre Raffarin et François Fillon étaient si fiers. Pour ceux qui en étaient restés à cette tranquille assurance, le réveil est brutal. Car les choses ne se passent pas du tout comme on nous l'avait promis. La difficile reprise du dossier sous la présidence Sarkozy en est une nouvelle illustration.

C'est le dossier empoisonné des gouvernements : rien ne se passe comme prévu dans l'évolution du grand dossier de la réforme des retraites. Les mauvaises nouvelles viennent sans cesse compliquer la tâche des réformateurs : les Français ne partent pas plus tard à la retraite, le taux d'emploi des seniors ne remontent donc pas ; les nouvelles ressources promises par transfert d'une partie des cotisations chômage ne sont pas à l'appel ; le taux de croissance est bien plus modeste que prévu ; les gains de productivité qui déterminent la croissance des cotisations ne sont pas davantage au rendez-vous. Seule la démographie est porteuse de bonnes nouvelles, mais celles-ci ne feront sentir leurs bienfaits qu'à long terme.

Mais enfin direz-vous, on s'est tout de même attaqué à la réforme des coûteux régimes spéciaux ! Peut-être aurait-il mieux valu laisser les choses en l'état disent les mauvaises langues, qui suggèrent que les retraites des cheminots coûteront encore plus cher après qu'avant, tant il a fallu lâcher de lest pour faire passer l'alignement des durées de cotisation. Difficile de dire ce qu'il en est, puisque les accords ne sont pas publiés.

Si la série des réformes que nous avons connues depuis 15 ans n'a pas permis de garantir la viabilité du système, les Français pensent qu'elles auront au moins permis d'y introduire plus d'équité : désormais, tout le monde devra cotiser pendant le même nombre d'années pour avoir droit à une pension complète.

Mais derrière ce slogan du « 40 ans pour tout le monde » se dissimulent d'impressionnantes inégalités. Et comme la réforme des pensions du privé, antérieure de 10 ans aux autres, a donné un bien plus vigoureux tour de vis que celles qui l'ont suivi dans la fonction publique et les régimes spéciaux, on peut même dire que les inégalités de fait se sont creusées. Elles portent notamment sur l'effort contributif – le taux de cotisation ; sur la base de calcul de la pension – les 6 derniers mois ou les 25 meilleures années ; sur l'âge réel de départ, sur les pensions de réversion....Le chiffre qui les résume le mieux, c'est le rapport entre cotisations versées et pensions reçues, car il prend en compte l'essentiel des facteurs qui différencient les régimes : cotisations, montant des pensions, revalorisations, âge de départ, espérance de vie. Or ce rapport varie de 1 à 3 entre les plus mal lotis – les cadres supérieurs du secteur privé qui récupéreront tout juste leur mise – et les plus favorisé des agents publics.

Pas mal pour un pays que l'on dit vivre sous la tyrannie du sentiment égalitaire. Il faut dire que ces écarts de traitement sont largement ignorés. Et qu'on ne peut pas compter sur l'organisme public chargé de nous éclairer, le Conseil d'Orientation des Retraites, pour les mettre en lumière. Il est passé, en ce domaine, de la franche désinformation de son premier rapport qui nous assurait de l'équivalence entre retraites publiques et privées, au nuage de fumée de ses publications récentes – tout cela est trop compliqué pour qu'on puisse vraiment comparer.

On sait pourtant bien dans quel sens devra être réformé notre système de retraites pour être équitable et viable sur le long terme. Il devra s'appuyer sur des principes simples et incontestables : baser les droits sur les contributions et donner à chacun le choix de répartir à sa guise sur sa vie ses efforts contributifs et son temps de retraite. Etant entendu, qu'à cotisation égale, si on part plus tôt, on touche moins. Cette neutralité actuarielle permet en outre de s'adapter en permanence à l'évolution de l'espérance de vie.

On le sait parce que d'autres pays l'ont fait et s'en trouvent bien ; et aussi parce que chez nous, c'est à peu près ainsi que fonctionnent nos régimes complémentaires, et qu'eux sont plutôt en bonne santé.

Alors pourquoi ne le faisons-nous pas ? Parce que chez nous, les décisions en matière de retraite sont le fait de 3 catégories de décideurs : les politiques, les hauts fonctionnaires et les syndicalistes. Les politiques se souviennent de Décembre 1995 et de ce qui est arrivé à Alain Juppé. Ils se gardent donc de tout projet de fond. Et puis le régime spécial des parlementaires est bien intéressant...

Les hauts fonctionnaires n'aiment guère les bouleversements , surtout ceux qui introduisent un pilotage automatique qui réduit leur pouvoir de décision. Et puis le régime spécial de la fonction publique fait qu'ils s'en sortent bien.

Restent les syndicalistes, ceux qui devraient avoir à cœur la défense des salariés de tous bords, à commencer par les moins bien lotis dans ce domaine, ceux du privé. Mais ils ont fait leur choix et s'attachent d'abord à défendre les privilèges qu'offrent à leurs agents les grandes entreprises publiques qui sont leurs derniers bastions (et leurs vaches à lait).

Voilà pourquoi les fausses réformes ont encore de beaux jours devant elles dans notre pays. Et si on commençait par discuter pénibilité ?

Pour qui désire s'orienter dans le maquis de nos 200 régimes de retraite et comprendre comment en sortir, il faut lire le petit livre de Jacques Bichot « Urgence Retraites, petit traité de réanimation », Seuil

Retraites : le système reste illisible, injuste et ingouvernable,

par Jacques Bichot, économiste, professeur à l'Université Jean Moulin (Lyon 3)

Une spécialité française : transformer en source de dépenses supplémentaires les réformes censées être destinées à réaliser des économies...Notre système est à la fois illisible, injuste et ingouvernable. Des experts de gauche eux-mêmes s'intéressent à la réforme suédoise de régime unique à cotisations définies.

La loi retraites de 2003 a coûté cher au régime général : sans elle, la branche vieillesse aurait été à l'équilibre deux années de plus (2005 et 2006), et son déficit 2007 aurait été inférieur de 2 milliards d'euros. Elle va encore engendrer des dépenses supplémentaires, au fur et à mesure de la diminution de la décote, ramenée par étapes de 2,5 à 1,25 % par trimestre manquant. La principale source d'économie prévue est l'allongement de la durée de cotisation requise pour avoir droit au taux plein : or les syndicats réclament, soit d'y renoncer définitivement, soit de le retarder jusqu'à ce que l'emploi des seniors se soit fortement amélioré.

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, pour faire bonne mesure, propose des améliorations de prestations qui coûteraient chaque année entre 3,3 et 4,1 milliards¹ : allonger la période de validation du chômage non indemnisé (0,2 Md€) ; et surtout rendre plus favorables aux assurés sociaux certaines règles de détermination du salaire annuel moyen qui sert de base au calcul de la pension (coût : de 3,1 à 3,9 Md€ selon les modifications apportées). Le financement proviendrait principalement de versements effectués par d'autres organismes de protection sociale, autrement dit d'un jeu de vases communicants qui ne ferait que déplacer le problème, et pour 0,9 Md€ de recettes supplémentaires, obtenues en supprimant certaines exonérations de charges sociales.

Quant à la réforme des régimes spéciaux, elle semble ne devoir engendrer aucune économie, voire même se traduire par un alourdissement des coûts de personnel pour les sociétés concernées : Gaz de France prévoit 40 M€ de plus, et EDF 200 à 250 M€².

¹ *Liaisons sociales du 15 avril 2008*

² *Liaisons sociales du 29 février 2008*

Des négociations qui se concluent sur de nouvelles complications

Cette panne de la réforme a été repérée à Bruxelles : les annexes du « Rapport conjoint 2008 protection sociale et inclusion sociale »³ donnent, à l'horizon 2050, le système de retraites français plus en difficulté que les régimes allemands et italiens, malgré la situation démographique catastrophique de nos deux voisins.

D'où vient la propension française à transformer en source de dépenses supplémentaires les réformes initialement destinées à réaliser des économies ? Notre

système de retraites comportant beaucoup d'injustices, chaque négociation est l'occasion pour les syndicats de réclamer d'en supprimer quelques-unes en dépensant plus. Piètres négociateurs, les pouvoirs publics s'en tirent au mieux en dégageant des économies égales aux dépenses nouvelles. La seule réforme qui ait réellement amélioré la situation financière est celle de 1993, réalisée sans concertation.

Alors, que faire ? Thomas Piketty, économiste proche du PS, est parvenu quasiment aux mêmes conclusions que des libéraux⁴ : il a récemment expliqué⁵ que, le système étant illisible, injuste et ingouvernable, il fallait en changer radicalement, remplacer notre fatras de régimes par un régime unique à cotisations définies⁶ inspiré de la réforme suédoise de 1998. Cette convergence d'analyses et de préconisations ne serait-elle pas un signe ?

³ Disponible sur internet : ec.europa.eu/employment-social/spsi/joint_reports

⁴ A. Madelin et J. Bichot, *Quand les autruches prendront leur retraites*, Le Seuil, 2003 ; J. Bichot, *Urgence retraites : petit traité de réanimation*, Le Seuil, 2008

⁵ A. Bozio et T. Piketty, « Pour une refonte générale de nos régimes de retraites », *Le Monde*, 12 avril 2008. Un article beaucoup plus détaillé est disponible sur le site de T. Piketty.

⁶ Formule selon laquelle on ne répartit que ce qui entre dans les caisses, sans possibilité d'augmenter les taux de cotisation.

Dépénaliser la vie des affaires,

par Xavier Lagarde, professeur à l'université Paris X-Nanterre, avocat au barreau de Paris

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Coulon, un groupe de travail a rendu, en février dernier, un rapport sur la dépénalisation du droit des affaires. Les conclusions de ce rapport devraient donner lieu prochainement à des adaptations législatives de notre dispositif répressif.

Faut-il redouter que celles-ci ne fassent le lit de la délinquance en col blanc ? Une réponse négative s'impose assurément. S'il est prévu de simplifier le régime de la prescription, c'est avec mesure. En outre, le texte ne remet pas en cause les principales infractions de la vie des affaires, et spécialement le fameux délit d'abus de biens sociaux ? Qui plus est, il aggrave la répression du délit d'initié.

Si le rapport et ses suites suscitent des débats, c'est en ce qu'il porte sur une question, débattue par principe, qui est celle de la présence du droit pénal dans la vie économique.

Sur cette présence, il n'y a cependant pas lieu de s'étonner. Dans des sociétés bien plus libérales que la nôtre, comme celle des Etats-Unis, l'arsenal répressif est bien plus féroce qu'en France. Les dirigeants indéliçables y finissent leur carrière derrière les

barreaux, sans qu'a priori le corps social ne s'en émeuve. Si certains considèrent ici que le monde des affaires doit échapper au droit pénal, c'est par l'effet d'un prisme bien national lié à l'antique division, héritée des grandes codifications napoléoniennes, entre vie civile et sphère marchande. De là, l'idée que celle-ci serait une sorte de sanctuaire où ne vaut que l'autorégulation. Il n'est cependant pas certain que cette doctrine place la France dans le cours de la modernité.

Il est donc préférable de reconnaître la légitimité de la sanction pénale pour ensuite définir les conditions de son bon usage. Naturellement, ce n'est pas simple et les subtiles réflexions du rapport Coulon sont là pour en attester.

Les difficultés viennent de ce que, dans les hypothèses discutées, la répression frappe des dirigeants, a priori honnêtes, ayant agi au vu et au su de tous. Par exemple, telle convention approuvée en conseil d'administration et en assemblée générale des actionnaires, le tout sur rapport d'un commissaire aux comptes, sera jugée constitutive d'un abus de biens sociaux. Il se peut que ladite convention appelle une réprobation pour porter atteinte aux équilibres sociaux. En même temps, il n'y a pas eu d'intention malveillante. Face à cette forme de pénalité sans culpabilité, il faut donc faire preuve de mesure. C'est la raison pour laquelle se développent les sanctions dites administratives, qui ne sont jamais que des amendes prononcées par une autorité administrative, intervenant en substitut d'une juridiction répressive.

Ces mesures intermédiaires sont une nécessité. De fait, dans l'esprit public, le droit pénal reste associé à l'idée de délinquance. Considérer que tout comportement répréhensible est justiciable d'une répression sans nuance, c'est en conséquence accrédi-ter la thèse du « tous pourris » et c'est porter atteinte au lien de confiance sans lequel une société ne tient. Mieux vaut un droit pénal qui permette de faire la distinction entre les gens biens sous tout rapport, les authentiques « crapules » et ceux qui, sans être malhonnêtes, font de temps à autre fausse route.

**Du disque à l'internet : la musique en pleine phase de « destruction créatrice »,
par Jean-Pierre Chamoux, professeur à l'Université Paris Descartes**

La diffusion foudroyante d'Internet rappelle des vérités que nous avons tendance à oublier en économie : l'avenir est ouvert ! Il est essentiel d'explorer sans cesse de nouvelles voies . C'est à cela que sert l'entrepreneur « schumpétérien » : explorateur de l'avenir économique; il découvre par l'expérience « ce qui marche » et élimine, aussi par l'expérience, « ce qui ne marche pas » . C'est une loi darwinienne que l'industrie musicale vit intensément aujourd'hui . Mais le « show » continue...

Les entreprises de la nouvelle économie, celles qui naissent et prospèrent sur le web dont l'avantage compétitif repose sur ce réseau numérique, sont une bonne illustration de la sélection économique naturelle. J'en prendrai pour illustration un secteur qui

retient peu l'attention des économistes mais beaucoup celui des médias : l'industrie musicale, celle du disque, des concerts, des grands festivals, du « show biz », des paillettes ; secteur très international, emblématique de la « globalisation » depuis bien longtemps !

Un bref rappel historique d'abord : née avec les premières machines à enregistrer, il y a un peu plus d'un siècle, l'industrie musicale a traversé plusieurs crises. Dans cette activité sensible au progrès technique, chacune de ces crises fut provoquée par une innovation : la radio, depuis les années 1920 fut une grande rupture, généralisant le « broadcast » gratuit des chansons à succès dont il fallait auparavant payer le disque très cher ! Le microsillon rompit l'empire du disque à aiguille au tournant des années 1950 et 1960. Les cassettes et les baladeurs portatifs firent fureur dans les années 1970. Le disque numérique enfin, dont le règne est en train de finir à cause des nouveaux modes de consommation musicale que sont : l'accès direct aux sites musicaux d'Internet ; l'échange entre pairs sur la toile ; et les baladeurs numériques téléchargeables dont la firme Apple a jusqu'à présent assuré le succès international.

Comme tous les divertissements industrialisés que sont le cinéma, la radio, la télévision et le jeu vidéo, loisirs caractéristiques du vingtième siècle, la musique enregistrée vit sur un marché mondial que nous qualifierons par simplicité de « variétés » : les vedettes des années 1930 (Fred Astaire, Maurice Chevalier ou Lili Pons par exemple), celles des années d'après-guerre (Elvis Presley ou Franck Sinatra), celles de la fin du XXe. siècle (les grands du jazz : Ray Charles ou du classique : von Karajan) ont fait leur fortune et celle de leurs producteurs grâce aux millions de disques vendus dans le monde entier . Mais tous furent aussi des grands « performers » comme on dit en Amérique, enchaînant concert sur concert de New York à Tokyo, de Stockholm à Buenos Aires. Si le disque fut un vecteur de richesse, il ne fut souvent qu'une chambre d'écho favorable à la reconnaissance internationale de ces talents exceptionnels, comme le cinéma ou la télévision.

Que se passe-t-il depuis que le net permet d'échanger librement des programmes numériques sans péage ? Les adeptes de la musique enregistrée échangèrent d'abord entre eux les fichiers musicaux qu'ils préféraient ; ils en partagèrent la jouissance en mutualisant le coût d'un catalogue bien plus large que celui que le plus fortuné d'entre eux aurait pu s'offrir.

Le succès rapide de cet échange (peer to peer) a stimulé l'imagination de jeunes entrepreneurs : ainsi sont nées des plate-formes coopératives comme Napster qui industrialisèrent ce processus avec un succès mondial immédiat. Cette attaque frontale suscita une réaction très vive des « majors » du disque : les procès en contrefaçon abondèrent et, après diverses péripéties, Napster disparut au profit d'autres innovateurs dont le principal est désormais Apple.

Le cauchemar de l'industrie du disque

Entre temps, l'industrie du disque a perdu les deux tiers de son marché, une crise aussi

profonde que celle qui marqua le cinéma au tournant des années 1920 lors de l'apparition du parlant. Après avoir tenté, sans succès évidemment, de casser l'innovation en étouffant judiciairement les tentatives comme Napster, ces industries dégraissent à vitesse accélérée depuis deux ans. Alors que certaines transigeaient depuis quelques années (particulièrement avec Apple), toutes sont désormais à la recherche du partenaire qui les aidera à sauver les meubles et à sortir de cette crise technologique. Le Midem de Cannes, au début 2008, en fut la démonstration.

Sur quoi débouchent ces ajustements? Sur un retour à la scène d'abord : jamais les organisateurs de concerts n'ont eu la part si belle : le marché mondial de la variété et la technologie des décibels qui permet de sonoriser des scènes immenses¹ leur ouvrent un boulevard. Le disque tente de s'y refaire. Des mariages avec la seconde génération des entrepreneurs du net sont en cours, sortant le disque de son isolement technique : les groupes musicaux acquièrent un savoir-faire qu'ils ont plutôt méprisé jusqu'ici ; ils découvriront ainsi que faire et comment le faire pour rétablir leur « business » sur le net . Leurs réserves financières le leur permettent .

Une nouvelle consolidation mondiale est donc engagée, comme cela se produit dans les industries majeures : les compagnies du disque reprennent le collier et les entrepreneurs en profitent pour faire leur pelote. Après l'informatique, le jeu vidéo, le téléphone portable, la concentration se poursuit ; c'est un signe qui révèle de nouvelles richesses, matérialisées par ces rachats que facilitent l'innovation financière et le marché .

La musique ? Une démonstration éclatante de la « destruction créatrice » sur le marché mondial du divertissement. Cela valait de le signaler, n'est-ce pas ?

¹ illustrées par les festivals type Woodstock, les Zéniths et les grands concerts du Stade de France,

Dépenses publiques en faveur de l'agriculture : la véritable addition,
par François Ecalte, économiste (Université Paris I), auteur d'un « Panorama des soutiens publics à l'agriculture » (1)

Le débat public se concentre actuellement sur le prix des produits alimentaires et les « émeutes de la faim » qui secouent un certain nombre de pays en voie de développement. Il ne remet cependant pas en cause un autre débat, plus ancien mais toujours d'actualité, sur la nécessaire réduction des dépenses publiques agricoles en Europe.

L'année agricole 2008 en Europe est marquée par les débats sur le « bilan de santé » de la politique agricole commune (la PAC) dressé par la Commission européenne mais les dépenses publiques en faveur de l'agriculture française ne se limitent pas aux 11 Md€ d'aides européennes qui lui sont attribuées.

Le total de ces dépenses publiques s'élève en réalité à 38 Md€ alors que la valeur ajoutée de l'agriculture est de seulement 26 Md€. La protection sociale des agriculteurs y contribue pour 16 Md€, écart entre les prestations versées et les cotisations prélevées sur les agriculteurs (CSG comprise) par les régimes sociaux agricoles (exploitants et salariés), dont 8 Md€ correspondent à des compensations du déséquilibre démographique de ces régimes payées par les autres régimes.

Pour le reste, outre les aides européennes, on trouve : 2,5 Md€ d'aides nationales ; 3,5 Md€ de dépenses administratives (services généraux, enseignement et recherche) ; 3 Md€ de dépenses fiscales (taux réduit de TIPP...) ; 1 Md€ de dépenses des collectivités locales et 1 Md€ de dépenses d'organismes professionnels financées par des fonds publics (taxes affectées).

Hors concours publics à la protection sociale agricole, dont la nature est assez particulière, les dépenses publiques représentent donc 85 % de la valeur ajoutée de l'agriculture.

Encore existe-t-il aussi des soutiens cachés à l'agriculture, payés par les consommateurs, sous la forme de prix supérieurs aux cours mondiaux et garantis par des systèmes de quotas de production (quotas laitiers par exemple) ou de barrières, tarifaires ou non, à l'importation. Les réformes de la PAC menées depuis 1992 ont progressivement réduit ce type de soutien, désormais marginal, et transféré le financement des aides à l'agriculture du consommateur vers le contribuable, ce qui a au moins le mérite de la clarté et permet, par exemple, de voir que les aides sont très inégales d'un secteur à l'autre (62 % de la valeur de la production pour le tabac contre 2 % pour la volaille) et d'une exploitation à l'autre (10 % des exploitations reçoivent 30 % des aides).

Les réformes des aides européennes intervenues depuis 1992 sont plutôt allées dans le sens d'une plus grande efficacité, d'une meilleure prise en compte des impacts environnementaux de l'agriculture et d'une plus grande compatibilité avec les règles du commerce internationale. Ces aides peuvent certainement être diminuées et mieux réparties mais il faut convenir qu'elles ont été profondément transformées, parfois dans la douleur.

Les concours nationaux n'ont en revanche jamais été vraiment réformés, ni même évalués. Les aides nationales sont foisonnantes (environ 50 dispositifs, hors mesures d'urgence temporaires, pour le seul secteur de l'élevage). Les dépenses administratives ont augmenté de 47 % pour l'enseignement et de 36 % pour les services généraux en euros constants depuis quinze ans alors que l'emploi agricole a diminué de 33 % dans le même temps. On pourrait aussi s'interroger sur les déséquilibres des régimes sociaux agricoles, dont l'origine n'est pas seulement démographique. Enfin, les dépenses fiscales connaissent depuis quelques temps une très forte croissance (elles passeront de 3 à 4 Md€ de 2006 à 2008) dont la raison principale est qu'elles ont toutes les caractéristiques de subventions, si ce n'est qu'elles sont comptabilisées comme de moindres recettes fiscales et non comme des dépenses. Quand la priorité est donnée à

la réduction du poids des dépenses publiques, c'est plus facile !

Alors que la croissance des prix mondiaux soutient fortement les revenus agricoles depuis quelques mois, inégalement selon les types de production il est vrai, et que l'heure est à la révision générale des politiques publiques, une réduction des dépenses publiques agricoles (dépenses fiscales comprises) devrait nécessairement s'imposer.

⁽¹⁾ *Sociétal, avril 2007*

PRES@JE.COM

Une publication de l'association PRESAJE
(Prospective, Recherche et Etudes Sociétales Appliquées à la Justice et à l'Economie)
2 avenue Hoche 75008 Paris – Tél. 01 46 51 12 21 – E-mail : contact@presaje.com -
www.presaje.com

Directeur de la publication : Michel Rouger